



Madame l'Inspectrice, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

LORRAINE

Peut-on concilier confiance et circulaires injonctives ?

Bien que le ministre affirme faire confiance aux personnels, les récentes publications témoignent du contraire.

Evoquons d'abord les circulaires parues le 26 avril dernier au Bulletin Officiel, qui font référence aux pratiques pédagogiques des professeurs des écoles. Celles-ci apparaissent comme une forte remise en cause du professionnalisme des enseignants et des équipes et de leur liberté à innover au service de tous les élèves. En effet, l'essentiel des recommandations qu'elles contiennent sont fortement dirigistes et « simplistes » et réduisent les enseignants à de simples exécutants.

Qu'en est-il de l'accent mis sur la relation de bienveillance à l'élève, l'expérimentation, le jeu, le statut de l'erreur comme source d'apprentissage, la prise en compte de l'élève dans sa globalité, l'ouverture culturelle et intellectuelle, éléments mis en avant dans les rapports Villani-Torossian et cnesco, sur lesquels se sont pourtant appuyés ces circulaires ? Qu'en est-il du travail en équipe et de la différenciation pédagogique, facteur essentiel de réduction des inégalités pointées par les évaluations nationales et internationales ?

Autre publication, celle du 29 mars concernant l'organisation des Activités Pédagogiques Complémentaires à la rentrée prochaine. Ce nouveau cadre, impose des activités uniquement dédiées à la maîtrise du langage et à la lecture. Si l'objectif est louable, cette restriction fait fi de la richesse et la variété des activités proposées par les équipes en lien avec le projet d'école ou le PEDT. Des consignes sont déjà passées dans certain département de l'Académie. Qu'en est-il ici Madame l'Inspectrice ?

Enfin, un mot sur la note du 28 mars relative aux 18h d'animation pédagogique. Le nouveau cadre proposé impose 2 volets de 9h consacrés aux mathématiques et à la maîtrise de la langue. Qu'en est-il alors de la variété des formations, du parcours libre des collègues, des réponses données localement aux équipes dans la mise en œuvre des projets d'école ? Cette contrainte pose également le problème de la mise en œuvre de l'information syndicale, alors que nous avons justement trouvé un terrain d'entente. Dans ce contexte, qu'est-ce qu'il est à attendre du groupe du travail du 1^{er} juin ?

Pour conclure sur ces considérations nationales, ce pilotage injonctif ministériel interpelle quant à la confiance réelle accordée aux enseignants et au rôle et à l'expertise accordés aux personnels d'encadrement et de formation : inspecteurs, conseillers pédagogiques, enseignants formateurs.

C'est pourtant bien de davantage de formation et d'accompagnement professionnel dont les enseignants ont besoin, non pas d'injonctions infantilisantes. Ceci pour aller dans le sens de l'article 130 du décret du 5 mai 2017, portant application du nouveau protocole PPCR.

Plus localement à présent :

Nous arrivons bientôt au terme de la 1^{ère} année de mise en place des rendez-vous de carrière. Des questions apparaissent à travers le témoignage des collègues : le temps consacré à l'observation en classe et à l'entretien, la place du document préparatoire, les critères d'évaluations des compétences, l'accès au compte rendu pour faire les observations. Un dernier point a particulièrement posé problème aux collègues, celui du délai de communication du compte rendu. Pour bon nombre d'entre eux, ce délai était de plusieurs mois, ce qui est excessif. Dans ces conditions, il est effectivement difficile de pouvoir faire des observations précises. Compte tenu de la pratique dans le département, nous souhaiterions la tenue d'un groupe de travail sur la mise en œuvre de ces rendez-vous de carrière.

Autre point : les départs en formation CAPPEI. Les 4 postes réservés cette année font suite aux 10 postes de l'an passé. Cet investissement est bien insuffisant pour répondre à l'enjeu d'une école inclusive ambitieuse. Sur ce sujet, nous regrettons l'absence de groupe de travail, malgré l'engagement pris.

Au sujet de l'école inclusive, et en parallèle de la question des moyens, nous demandons également un accompagnement étroit des équipes, de la confiance et un renforcement des temps de réflexion collective et de regards croisés.

Ensuite, nous souhaitons poser le problème de l'aide administrative à la direction d'école. Plusieurs mois après leur suppression, la compensation des contrats aidés reste sans réponse et l'emploi de personnes en service civique n'est pas une solution acceptable. Sur ce sujet, nous réitérons notre demande de remise en place du groupe de travail « simplification des tâches administratives ».

Un mot sur les projets d'immersion langue qui se développe et du profilage des postes qui en découle. Si nous entendons ce type de projet lorsqu'ils sont initiés par une dynamique d'équipe, nous sommes beaucoup plus sceptiques au sujet des immersions partielles, source possible de classe filière et de tension au sein de l'équipe. Cela pose également question quant au droit à la mobilité dans un mouvement déjà contraint.

Enfin, nous remercions les services académiques pour la qualité du travail réalisé sur la 1^{ère} phase du mouvement qui nous rassemble aujourd'hui.